

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements publics
A Paris, le 9 juillet 2019

Compte-rendu du comité technique ministériel du 9 juillet 2019

Ce comité technique ministériel a été présidé successivement par Madame Isabelle CHMITELIN, Directrice de cabinet, par Madame Sophie DELAPORTE, Secrétaire générale du MAA et enfin par M. Philippe MERILLON Secrétaire général adjoint.

Force Ouvrière était représentée par : Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZE, Stéphane TOUZET, Jean-Luc BOULENGIER, Antoine MARTINEZ et Xavier SIMON.

Ce CTM devait se tenir en présence du ministre, mais ce dernier, retenu par une réunion du Conseil de défense écologie, n'a pu être présent. C'est Madame la Directrice de Cabinet qui a lu un message en introduction aux échanges avec les organisations syndicales.

Toutes les organisations syndicales ont regretté ce rendez-vous à nouveau manqué de notre ministre.

Nous pouvons retenir

Création des secrétariats généraux communs (SGC).

Les préfigurateurs commencent à être désignés par les préfets. Le transfert des ETP, sur le nouveau programme préfecture 354, sera inscrit dans le PLF 2020 pour une mise en place des SGC devant être réalisée durant le 1^{er} semestre 2020.

Transformation dans le domaine des contrôles sanitaires.

Le MAA attend les résultats de la mission lancée à laquelle les OS sont associées. Une nouvelle organisation doit mettre un terme aux dissensions entre DGAL et DGCCRF en clarifiant le rôle de chacun.

BREXIT. Le MAA prend des dispositions pour se préparer à un BREXIT sans accord.

Abattoirs. Il faut conforter cette mission essentielle en associant les organisations syndicales à la mise en œuvre du plan en abattoir. Des mesures ont été mises en œuvre en matière d'attractivité et de rémunération des agents contractuels.

Transformation de la gestion de la PAC. Mise en place d'un calendrier avec l'ASP pour que les paiements puissent se faire. Poursuivre la simplification des procédures.

Enseignement agricole. L'enseignement agricole public perd des effectifs. Il faut se mobiliser pour que les jeunes soient attirés par les formations de l'enseignement

agricole. Il en va de l'intérêt de tous.

Attente de la confirmation du guichet unique sur la revalorisation des salaires de l'encadrement dans l'enseignement agricole.

Face aux revendications des organisations syndicales, le MAA estime avoir fait ce qu'il pouvait. Il ne fera rien de plus et précise que chacun devra prendre ses responsabilités à la rentrée.

Transformation de l'administration centrale. Il a été demandé de continuer les déconcentrations. Un groupe de travail dédié devrait se tenir à l'automne.

Office national des forêts (ONF). Audit en cours : les conclusions du rapport seront rendues public très prochainement.

Revalorisation. Il est prévu de revaloriser les barèmes des corps ayant adhéré au RIFSEEP avant 2019.

Le MAA porte devant le guichet unique un plan de requalification de C en B et de B en A des filières administratifs et techniques 2019 – 2022. Le MAA sera attentif à la réponse donnée par la DGAFP.

À la suite de ces propos liminaires, les organisations syndicales donnent lecture de deux déclarations intersyndicales. L'une générale (sans la CGT) et une plus spécifique concernant l'enseignement agricole.

Réponses de la Directrice de Cabinet aux déclarations liminaires

- **Missions sécurité sanitaire** : le MAA et la DGCCRF ont des approches différentes sur ce dossier. À la suite du rapport rendu un arbitrage devrait mettre un terme à cette « brouille » qui n'a que trop duré.
- **SGC** : il faut garder des moyens pour les missions restantes. La gestion budgétaire et comptable métier devrait rester en DDI (attente arbitrage). Le directeur doit avoir 1 ou 2 collaborateurs proches pour l'appuyer.

FO Agriculture intervient en précisant que les préfets veulent bien les ETP, mais ne souhaitent pas assumer la gestion statutaire des agents. Nous demandons également des précisions sur la nouvelle position statutaire des agents concernés directement par la fusion. Nous rappelons l'engagement du MAA, à maintenir une gestion RH dans chaque DD. Madame la Secrétaire générale n'est pas étonnée du contexte et nous demande de faire remonter ces situations

- **Déconcentration** : à ce stade, le MAA recense l'ensemble des structures dont les effectifs sont inférieurs à 100 agents. Il sera ensuite à même de faire de propositions. Le MAA prendra toutes les dispositions possibles pour accompagner les agents concernés.
- **Aides de la PAC** : rattrapage des retards de paiement. Le MAA rappelle qu'il est favorable à l'interdépartementalisation pour la gestion des aides « rares » concernant un faible nombre de dossiers. C'est au niveau local que cela se décidera. Il n'y aura pas d'obligation.
- **« Super secrétariat général » en administration centrale**. Le MAA a lancé une enquête pour mutualiser des services au sein des MAG. On attend le diagnostic pour faire des propositions d'organisations. Le dialogue social de proximité sera maintenu. L'idée n'est pas que ce nouveau SG « mange » les MAG. L'objectif est de voir comment mieux s'organiser.
- **Mise en place d'une charte de gestion** pour les personnels du BOP 354 des nouveaux **SGC**. Le MAA est conscient de ce qui s'est passé avec les SIDSIC. À noter que les agents concernés seront en PNA avec un droit au retour.

FO Agriculture interroge la Présidente sur le devenir de **L'INFOMA** dont le fonctionnement est remis en cause par la Cours des comptes.

La présidente précise que l'INFOMA fait partie des établissements de moins de 100. Le MAA doit réfléchir aux possibilités dont trois sont envisageables : soit rattaché à une école, soit à la DRAAF, soit devenir un service à compétence nationale.

- **Commissions administratives paritaires (CAP)** : la DGAFP prépare un décret à marche forcée. Le MAA a prévu un groupe de travail en octobre. La position du MAA est de garder les cycles de mobilité en augmentant les mobilités dites « au fil de l'eau »

FO Agriculture demande le dispositif de promotion de C en B retenu pour la CAP de septembre, au titre de 2019. Madame la Secrétaire générale n'a pas de réponse positive pour les plans de requalification par le guichet unique. Pour l'instant, les promotions se dérouleront sur la base du ratio promu/promouvables.

FO Agriculture considère cette situation inacceptable, à la veille de la CAP, aucune réponse n'est apportée, alors que la demande de renouvellement du plan de requalification est faite depuis 2018.

- **Plan de requalification (2019 - 2022)** : les demandes déposées sont :
 - * Pour les techniques de C en B, 30 par an pendant 4 ans
 - * Pour les techniques de B en A, 38 par an pendant 4 ans
 - * Pour les administratifs de C en B, 80 par an pendant 4 ans
 - * Pour les administratifs de B en A, 25 par an pendant 4 ans
 - * Pour les techniciens formation recherche, 4 par an pendant 4 ans vers le corps des assistants recherche.
 Le MAA espère avoir une réponse très prochainement.
- **ONF** : Le MAA reconnaît les rôles essentiels de l'ONF. La sortie du rapport est imminente. La nomination d'un nouveau DG, avec une feuille de route précise par rapport à l'orientation retenue, est prévue après les vacances.

La fermeture de tout dialogue concernant l'enseignement agricole entraîne le départ de la CGT, de la FSU et de FO enseignement.

Ordre du jour

Avis sur le projet de décret relatif aux emplois de l'encadrement supérieur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles

Introduction du DGER qui rappelle les grandes priorités de l'enseignement agricole avec :

- la mise en place de mesures catégorielles, notamment pour les agents de catégorie 3 du secteur privé ;
- la prise en compte des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- un travail sur l'attractivité des métiers de l'enseignement ;
- la situation des agents en CFA et CFPPA qui vont être touchés par une réforme d'ampleur. De l'argent a été débloqué pour qu'ils se préparent à la réforme (90 000 euros par CFA mis en place pour la montée en puissance des centres). Monter en gamme de l'enseignement agricole ;
- l'attribution des moyens à l'enseignement agricole. L'enseignement agricole a perdu 8 % de ses effectifs avec une augmentation de la masse salariale. On perd 20 postes en enseignement public au lieu de 287 (résultat d'une perte de 1700 élèves). Le seuil a été modifié pour que le directeur puisse s'organiser. Le MAA a voulu donner plus d'autonomie au établissement pour relever les seuils de dédoublement (19 et 27 contre 16 et 24 précédemment).

Pour l'attractivité de l'enseignement agricole, le MAA travaille en concertation avec le ministère de l'éducation nationale. Il travaille aussi sur la rénovation des diplômes en phase avec l'attente des professionnels.

Sur le projet de décret, deux points sont encore en attente de confirmation par la DGAFP dont la mise en œuvre rétroactive de la réforme pour l'année 2019. Ces projets de décret seront aussi soumis au conseil d'État.

Revalorisation des postes de l'enseignement agricole : devant le refus du guichet unique, le MAA a regardé les corps actuels qui encadrent au sein des lycées. 690 agents rentreraient dans ce statut d'emplois. Le MAA n'a pas pu avoir l'ensemble des directeurs de centre, mais c'est une première étape.

Vote de FO Agriculture : abstention

Avis sur le projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane et à l'intérim des préfets de région dans les régions d'outre-mer et à Mayotte

L'organisation mise en place tient compte des propositions du MAA.

Il y a la création d'une DDTM qui reprend les missions de l'ancienne DAAF ainsi que la sous-direction eau nature et biodiversité. La Guyane doit aussi mettre en place un SGC.

Le préfet a souhaité mettre en place plusieurs directions :

- DGTM qui reprend les missions de l'ancienne DAAF
- DG coordination et action territoriale (= SGAR)
- DG des moyens = SGC de la Guyane
- DG des populations

Des antennes des directions métiers sont installées à St Laurent du Maroni.

Les préfigurateurs sont en cours de recrutement. Pour le DGTM, ce serait l'actuel DREAL. Une bourse à l'emploi serait ouverte et réservée aux agents de Guyane. Les postes non pourvus seront ensuite proposés au cycle de mobilité des ministères.

FO Agriculture déplore que les agents aient été associés très tardivement au projet. **FO** demande que les effectifs soient confortés notamment au regard des enjeux et de la démographie de ce territoire. Les assemblées organisées par les préfets ne sont pas les endroits propices pour que les agents témoignent de leur inquiétude.

Le secrétariat général du MAA va se déplacer sur place dans les prochains mois.

Vote de FO Agriculture : contre

Point d'information sur RenoïRH (nouveau SIRH)

- Fermeture d'AGORHA fin juin
- Ouverture prochaine de RenoïRH sur la liquidation de la paie et la gestion administrative des agents
- Ouverture du portail agent (self-service) dans un second temps (fin de l'automne)
- Ouverture du module mobilité à l'été 2020
- Bascule de la gestion de la formation fin 2020
- Transfert de la gestion des primes dans RenoïRH lorsque cela sera possible.

Après de nombreux mois de test, l'ensemble des dossiers est déjà quasiment intégré pour une ouverture de RenoïRH le 15 juillet pour les gestionnaires.

En parallèle, il a été mis en place un plan d'accompagnement (formation) de l'ensemble des utilisateurs. On met en place un dispositif d'assistance renforcé. Le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) met à disposition des agents à temps complet pour assister le MAA.

Mise en place de guide d'utilisation, de mémo pour aider les agents à prendre en main RenoiRH.

FAM, l'INAO, l'ODEADOM et l'ASP ont souhaité aussi intégrer RenoiRH. Au niveau de l'ONF, c'est à l'étude. Ce n'est pas prévu pour l'ANSES à ce stade.

EPICEA va demeurer quelques temps pour les primes et la formation jusqu'à l'automne 2020 pour une prise en charge ensuite par RenoiRH en 2021. Les primes basculeraient toutes sur AGORHA primes puis sur RenoiRH.

FO Agriculture a rappelé que cet outil informatique a une vocation : la gestion décentralisée et toutes les conséquences qui s'en suivront.

Questions diverses

Quelles sont les mesures prises par le MAA et effectives à ce jour afin de tenir compte de l'urgence climatique.

En réponse à cette question qui, par coïncidence, est en lien avec l'absence du ministre, le SG adjoint apporte les réponses suivantes :

Le MAA a mis en place un plan de développement durable et s'est engagé sur des objectifs (lesquels?) mais il convient qu'on peut aller plus loin.

Un forfait de mobilité durable devrait être mis en place en 2020.

Le télétravail et la visioconférence qui se développent au MAA sont aussi des réponses à cette préoccupation.

Pour **FO Agriculture**, les actions de l'administration sont des « mesurètes » trop insuffisantes. Les agents attendent des actes forts et immédiats qui amèneraient à changer les comportements vers un objectif de durabilité et de soutenabilité.

Plan de transformation de la PAC

Le MAA veut recentraliser la gestion des aides du second pilier. Les régions veulent l'inverse. Les arbitrages ne sont pas rendus. Ils sont au plus haut niveau de l'État. Le SG n'a pas de date à nous communiquer. La gestion des aides surfaciques pourrait revenir au MAA.

Plan de transformation numérique

Organisation d'un petit groupe de travail à la rentrée.

Une conférence est prévue en septembre. Il travaille sur l'environnement du travail numérique de l'agent (ETNA). Une enquête va être lancée pour consulter les agents sur les outils numériques à disposition des agents.

Don de jour de congés

La SG confirme une mise en place prochaine de ce dispositif.

Autorisation d'absence pour garde d'enfants

Le MAA va rappeler les règles aux structures visées.

Où en est le taux pro pro du statut unifié ?

Le SG a eu la réponse de la DGAFP

Question sur les ZUS – où en est-on ?

Les protocoles ont été adressés à 300 agents. Ils en restent une centaine à faire. Un prélèvement à la source sur ce versement sera nécessaire. 70 agents ont accepté le protocole, 15 demandes d'information et il n'y a eu aucun refus.

Le premier CT Alimentation de la mandature se réunira le **10 octobre** de 9h00 à 18h00 Salle Sully.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

